

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 6 décembre 2017

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- **Contribution au financement de la future université nationale du Vanuatu**

Le gouvernement a déposé une demande de financement partiel de la future université nationale du Vanuatu auprès de l'Agence française de développement (AFD). Dans ce cadre, il a aujourd'hui arrêté un projet de délibération qui vise à proposer au Congrès d'approuver la convention de financement de cette infrastructure par l'AFD.

Afin de renforcer son insertion régionale, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a engagé depuis plusieurs années une coopération active avec les pays du Pacifique, notamment en matière d'aide au développement dans les secteurs de l'éducation et de la francophonie. Le Vanuatu, le plus proche voisin de la Nouvelle-Calédonie, est également son premier partenaire pour des raisons historiques, culturelles et sociales. Depuis 2002, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie signe ainsi régulièrement des conventions de coopération avec le Vanuatu, dont l'un des axes prioritaires concerne l'éducation, l'enseignement supérieur et la francophonie.

Dans ce contexte, la République du Vanuatu envisage depuis de nombreuses années de pouvoir créer sa propre université nationale, à l'instar de ses voisins, afin de limiter la fuite de ses élites, qui souvent, après avoir étudié hors Vanuatu, font le choix de ne pas rentrer sur leurs terres.

Un travail constant, mené conjointement par le gouvernement du Vanuatu, l'Ambassade de France, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Agence Universitaire de la Francophonie a permis d'accomplir d'importants progrès, notamment grâce à la mise en place, en 2013, d'une licence francophone AES (Administration économique et sociale).

Jusqu'à cette date, la seule possibilité offerte aux jeunes étudiants vanuatais souhaitant poursuivre des études universitaires dans leur pays était de s'inscrire dans les filières uniquement anglophones offertes sur le campus Emalus (Port-Vila) de l'Université du Pacifique Sud (USP) ou de quitter leur pays. Depuis, de nouvelles filières d'enseignement francophone proposées par l'Université de la Nouvelle-Calédonie ont ouvert à Port-Vila (Master Aménagement et développement des territoires océaniques en 2017 et dès la rentrée 2018 Licence de tourisme).

Première étape du projet

La première étape consiste à construire les infrastructures nécessaires pour les filières bilingues, qui serviront par la suite à l'enseignement supérieur national :

1. le centre pédagogique (bâtiment de salles de classe) ;
2. le hall et la galerie attenante reliant le centre pédagogique au centre administratif déjà existant ;
3. la cafétéria pour les étudiants ;
4. la maison du gardien (en option).

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***

Les intervenants

Le maître d'ouvrage de ce projet sera le ministère de l'Éducation du gouvernement du Vanuatu au bénéfice duquel ce projet sera réalisé. La direction des Achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie apportera également une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Financement du projet

Les travaux de construction de la première tranche de la future université nationale du Vanuatu s'élèvent au total à **139,4 millions de francs**.

Le financement du projet sera assuré à :

1. **60 % par le fonds Ficol**. Le fonds Ficol (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises) de l'Agence française de développement (AFD) est ouvert depuis 2016 aux collectivités françaises d'outre-mer pour renforcer leur intégration régionale. C'est dans ce cadre que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a obtenu une subvention de **83,5 millions de francs** pour contribuer au financement du projet,
2. **27 % par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (38 millions de francs)**, sur fonds propre et par le biais d'une convention de coopération entre les deux territoires,
3. **13 % par le gouvernement du Vanuatu (17,9 millions de francs)** répartis entre un apport d'environ 6 millions de francs et le terrain destiné à la construction, valorisé à 12 millions de francs.

* *
*